



Affiliée Fédération Française
de Randonnée Pédestre n°02411

FICHE D'INSCRIPTION

1^{er} septembre 2019 – 31 août 2020

2019-2020

1^{ère} inscription renouvellement

N° licence :

Merci de renseigner toutes les rubriques, même s'il n'y a pas de changements

NOM : PRENOM : Date de naissance:.....

Adresse :

.....

☎ domicile : _ _ _ _ _

☎ portable : _ _ _ _ _

Email :

☎ port conjoint : _ _ _ _ _

Email :

- Je souhaite recevoir le **Rando-Magazine au format papier** (magazine gratuit, édité périodiquement par le comité directeur, consultable sur le site internet d'ASH Randonnée et montagne par les adhérents inscrits)

Si vous êtes adhérent à d'**autres sections ASH**, (Association Sportive Le Haillan), précisez lesquelles :

.....
En nous remettant le « reçu de 7 € » délivré par l'une de ces sections, vous pourrez déduire directement 7 € du montant de votre cotisation (une seule déduction par adhésion).

Dans le cadre d'une adhésion *Familiale*, complétez le tableau pour les **autres membres de la famille** ↗

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Parenté	Autres adhésions ASH

Personne à contacter en cas d'accident :

Nom, prénom : téléphone

Type de licence choisie * (adhésion ASH + Licence et assurance FFRP) : cocher selon choix et remplir le tableau récapitulatif de règlement.

Individuelle (personne seule) 42€ (IRA)

Individuelle Multi loisirs Pleine Nature : 52€ (IMPAN)

Familiale : 79,50 € (FRA)

Familiale Multi loisirs Pleine Nature : 99,50 € (FMPAN)

* Les assurances proposées garantissent, en particulier, la Responsabilité civile et les Accidents corporels. Les licences **IRA** et **FRA** couvrent les activités, dans le monde entier (à l'exclusion des pays non couverts), de randonnée à pied, raquette, marche nordique et ski de fond, dans le cadre associatif ainsi que sur initiative personnelle. Les licences **IMPAN** et **FMPAN** couvrent, en plus, les loisirs sportifs de pleine nature (cyclotourisme, VTT, ski, randonnée glaciaire, activités d'eau vive, randonnée équestre, ...). Ces activités sont assurées sans restriction à titre individuel, mais pratiquées à titre associatif, elles sont assurées uniquement si les normes de pratique et d'encadrement sont respectées. Elles sont recommandées par la FFRP.

Les licences **Familiales** assurent : le conjoint ou concubin notoire ou partenaire pacsé, les enfants mineurs et les enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leur parent (seul et unique domicile), les petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leur parent.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter le détail des garanties offertes selon les différentes licences ainsi que la liste exhaustive des licences proposées sur le site de la Fédération Française de Randonnée Pédestre : www.ffrandonnee.fr. Des garanties supplémentaires décès/invalidité et/ou indemnités journalières, en option, peuvent être choisies (se renseigner auprès de la section).

Cas Particulier : si vous êtes déjà adhérent à une autre association de randonneur affiliée à la FF Randonnée, **Adhésion seule (individuelle ou familiale)** à l'ASH Randonnée & Montagne: **24 €** (individuelle) ou **39 €** (familiale) Dans ce cas, joindre une photocopie de la licence de la saison en cours ; attention : **licences IS et FS non acceptées**.

Abonnement Passion Rando : 8 € par an (4 numéros) : magazine de la fédération. Il offre 68 pages de rubriques variées sur : l'équipement, le bien être et la santé, les manifestations, des reportages, des rando coup de cœur, etc. Vendu uniquement sur abonnement.

Récapitulatif du règlement, à joindre, par chèque à l'ordre de **ASH Randonnée et Montagne**

Licence choisie (précisez le montant)	42€ / 52€ / 79,5 € / 99,5 €	=
Adhésion individuelle (licencié FFRP autre club*)	24 €	=
Adhésion familiale (licencié FFRP autre club*)	39 €	=
Abonnement Passion Rando	8 €	=
Déduction pour inscription autre section ASH *	- 7 €	=
	Total	=

*sur présentation de la licence saison 2019-2020

- Je fournis le **certificat médical pour moi-même ainsi que pour chacun des membres assurés**, tel qu'il est demandé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Il est **obligatoire** pour la délivrance de la licence. En l'absence du certificat médical conforme, il ne sera pas possible de prendre en compte l'inscription.
- Je suis informé(e) que la cotisation est pour la saison 2019-2020 et est non remboursable en cas de désistement en cours de saison. Je m'engage par ailleurs à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai, et à suivre les consignes de sécurité données par les animateurs bénévoles.
- Je suis bien informé(e) que l'ASH Randonnée et Montagne a un site Internet partiellement réservé à ses adhérents (www.ashrando.fr) et, dans ces conditions, j'autorise le club à publier des photos sur lesquelles je figure.

A le **Signature**

Bulletin à renvoyer à
ASH section Randonnée et montagne – 27 rue de Los Heros – 33185 LE HAILLAN ou
Hélène LE GARROIS - 32 Rue Marcelin Berthelot – Résidence le Flore – Apt 146 – 33200 BORDEAUX
Tél : 06 23 38 41 83